



Municipalité de
Rougemont

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, inspectrice municipale de la municipalité de Rougemont, que le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2018-258 et ses amendements, lors d'une séance du Conseil qui se tiendra, le 6 mai 2019 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal, située au 61, chemin de Marieville à Rougemont.

1. Identification du site concerné :

454, rue La Grande-Caroline, lot 5 370 141, matricule 4033-52-6608.

2. Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande vise à porter la superficie de l'enseigne existante de 5,57 mètres carrés à 6,83 mètres carrés.

Selon le règlement de Zonage 2018-258, article 417, une enseigne dans cette zone (zone 116) et dans le périmètre urbain est limitée à 3 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Rougemont, ce 17 avril 2019.

Andréanne Ouellette
Inspectrice municipale